



N°27

LANTEN'NEWS

Votre bulletin communal
d'informations

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

- Le Conseil Municipal modifie le prix de la location de la salle des fêtes comme suit :
 - Week-end : 180€ pour les habitants de Lantenot
280€ pour les extérieurs
 - Journée : 60€ (séminaires, réunions)
 - Association : 60€ la journée, 120€ le week-end
Les associations du village auront 2 week-ends gratuits par an par association
 - Energie : 0.35€ le kWh
 - Petite salle : Gratuité pour les associations du village
 - Intervenants extérieurs (professionnels) : 100€ charges comprises pour l'année (ex : cours de sport)

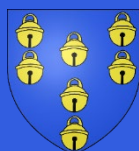
INFORMATIONS DIVERSES

- Nous vous remercions de bien vouloir faire attention à vos animaux (Chien et chat).
Nous avons une convention avec la SPA ; tout animal capturé sur la voie publique sera remis à cette association, et un forfait vous sera demandé pour récupérer votre animal.
De plus, vous risquez une contravention pouvant aller jusqu'à 150 €.
- Tout feu est interdit sur le territoire communal, aucune dérogation ne sera possible. Une amende forfaitaire de 135€ pourra vous être infligée.
- « La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains. » Depuis de nombreuses années, l'employé communal nettoie les trottoirs et les accotements. Toutefois, il est important de rappeler que la Commune n'a l'obligation d'entretenir que les fossés. L'entretien des trottoirs et des accotements devant chez soi (nettoyage et tonte) incombe aux occupants des propriétés. Pour préserver la nature, merci de ne rien jeter dans les fossés !
- RAPPEL des horaires autorisés concernant la tonte et les engins à moteur :
 - Du lundi au vendredi : 8H30-12H & 14H30-19H30
 - Le samedi : 9H-12H & 15H-19H
 - Les dimanches et jours fériés : 10H-12H
- La Mairie propose un emploi d'été pour les jeunes de 16 à 20 ans du 15/07/2025 au 14/08/2025 à 25H par semaine, si vous êtes intéressés contactez Mr le Maire au 06 14 80 24 45.

À l'aube des vacances d'été, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale pour vous reposer, vous détendre et partager des moments précieux en famille et entre amis.

Le Maire

David BALAUD



Suivez-nous sur internet ou contactez nous par mail : contact@lantenot.fr